



Utilisation d'un témoignage pour promouvoir un produit

Par **drolesse**, le **31/03/2009** à **15:23**

Bonjour à tous,

Voilà mon souci : en 2006 suite à la création d'un séminaire, j'ai obtenu de la part d'un chef d'entreprise un témoignage de satisfaction.

Il se trouve qu'aujourd'hui ce chef d'entreprise et mon entreprise sont en conflit (concurrence déloyale sur un autre sujet). Puis- toujours utiliser ce témoignage sans risquer de problèmes ? (Ce témoignage ne concerne pas du tout le conflit en cours)

Je dispose du mail original adressé à moi par son collaborateur qui l'a rédigé à sa demande. Il l'a adressé également en copie jointe au signataire du témoignage.

Merci d'avance !